

Annex IV

REUNION PREPARATOIRE LA REGION AFRIQUE POUR LA CDP9 ARUSHA (TANZANIE) DU 4 AU 8 AVRIL 2005

GROUPE AFRIQUE CENTRALE

Pays representes : Cameroun par les organismes internationaux et regionaux (IUCN et CBLT) ; le Congo, le Gabon et le Tchad comme parties contractantes.

Composition du presidium du groupe :

Moderateur : LASSU DIRA du Tchad

Rapporteur : Gilbert MADOUKA du Congo

I- UTILISATION RATIONNELLE DES ZONES HUMIDES

1. Mise en oeuvre du concept d'utilisation rationnelle

Pays	Inventaire, evaluation et analyse des Zh	Examen de l'interaction	Gestion adaptee des Zh	Mise au point des pratiques agricoles viables	Restauration et rehabilitation des Zh degradees	Attaque aux menaces des plantes envahissantes a l'avenir des Zh	Stimulation et amelioration des mesures incitatives en vue de la conservation et l'utilisation rationnelle des Zh	Association du secteur prive	Politique nationale sur les Zh ou d'autres politiques
Congo	Inventaire non exhaustif ; 1 seul site declare site ramsar (Lac Tele) ; Execution d'un projet identification	La sensibilisation et l'education du public sur l'utilisation rationnelle est plus remarquable a l'echelle locale (au niveau des aires protegees) ; Loi sur	Non appliquee	Mise en oeuvre de la convention sur les POPs avec entre autres objectif, la reduction de l'utilisation des	Mise en place des plans d'aménagement forestier durable avec reboisement des sites degradees ; Mise en place d'un projet de	Mise en place d'un programme integre de lutte contre les plantes envahissantes (Ecchornia crassipes, Salvinia	Mise en place d'un programme sectoriel Foret-Environnement (PSFE) ; Forte implication des Ong de	Les societes forestieres retent le secteur prive qui est associe aux problemes D'utilisation rationnelle des Zh	DSRP ; Plan Strategique Sur la diversite biologique ; politique de creation des aires protegees

Annex IV

	et designation d'au moins 2 millions d'hectares de nouveaux sites ramsar avec l'appui financier de WWF et ramsar ; 543.932 ha pourvus dans 3sites (Ibenga, Conkouati Douli et Lacs Cayo loufoualeba)	l'environnement (en cours de revision) ; Code forestier ; Code de l'eau ; Mise en place du comite national ramsar ; Mise en oeuvre des conventions de Rio ; La creation des ecoles de formation sous regionales sont des outils qui garantissent l'utilisation rationnelle des zones humides		pesticides	gestion durable de la mangrove congolaise, prenant en compte la restauratuon des zones degradees	molesta, Ptitia stratiotes et les roseaux) par les moyens biologiques et mecaniques.	conservation internationales (WCS, ECOFAC) dans la stimulation et l'amelioration des mesures incitatives en vue de la conservation et l'utilisation rationnelle des Zh		avec une couverture de 11p100 du territoire national ; elaboration en 2005 d'un plan national des Zh
Pays	Inventaire, evaluation et analyse des Zh	Examen de l'interaction	Gestion adaptee des Zh	Mise au point despratiques agricoles viables	Restauration et rehabilitation des Zh degradees	Attaque aux menaces des plantes envahissantes a l'avenir des Zh	Stimulation et amelioration des mesures incitatives en vue de la conservation et l'utilisation rationnelle des Zh	Association du secteur prive	Politique nationale sur les Zh ou d'autres politiques
Gabon	Inventaire non exhaustif ; 3 sites declares sites ramsar (Petit Loango, wangawongue et Setekama) ; 3 autres sites ont deja ete identifies en attente d'etre finances par le bureau Ramsar	La sensibilisation et l'education du public sur l'utilisation rationnelle est plus remarquqble a l'echelle locale (au niveau des aires protegees) ; Loi sur l'environnement ; Code forestier ; Code de l'eau ; Mise en place du comite national ramsar ; Mise en oeuvre	Non appliquee	Non Appliquee	Mise en place des plans d'amenegeement forestier durable avec reboisement des sites degrades	Pas de menaces par les plantes envahissantes	Mise en place d'un programme sectoriel Foret- Environnement (PSFE) ; Forte implication des Ong de conservation internationales (WCS, WWF ; ECOFAC) dans la stimulation et	Les societes forestieres restent le secteur prive qui est associe aux problemes D'utilisation rationnelle des Zh	DSRP ; Plan Strategique Sur la diversite biologique ; politique de creation des aires protegees avec une couverture de 11p100 du territoire national

Annex IV

		des conventions de Rio ; La creation des ecoles de formation sous regionales constituent un dispositif garantissant l'utilisation rationnelle des zones humides					l'amelioration des mesures incitatives en vue de la conservation et l'utilisation rationnelle des Zh		
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Annex IV

Pays	Inventaire, evaluation et analyse des Zh	Examen de l'interaction	Gestion adaptee des Zh	Mise au point despratiques agricoles viables	Restauration et rehabilitation des Zh degradees	Attaque aux menaces des plantes envahissantes a l'avenir des Zh	Stimulation et amelioration des mesures incitatives en vue de la conservation et l'utilisation rationnelle des Zh	Association du secteur prive	Politique nationale sur les Zh ou d'autres politiques
Tchad	<p>Inventaire non exhaustif ; 3 seul sites declares sites ramsar (Lac Tchad, partie Est ; Plaine d'inondation de Logone et reserve de biosphere de Lere)</p> <p>3sites deja identifies, sont en attente d'etre declares sites Ramsar (Lac de biosphere du parc de Zakuma et la plaine d'inondation du fleuve Chari)</p>	<p>La sensibilisation et l'education du public sur l'utilisation rationnelle est plus remarquqble a l'echelle locale (au niveau des aires protegees) ; Loi sur l'environnement ; Code forestier ; Code de l'eau ; Mise en place du comite national ramsar ; Mise en oeuvre des conventions de Rio ; La creation des ecoles de formation sous regionales sont des outils qui contribuent a l'utilisation rationnelle des zones humides</p>	Non applicable	<p>Mise en oeuvre D'un projet Sous regional Dans le cadre De la CBLT Visant entre autres, la reduction de l'utilisation des pesticides</p>		Pas de menaces par les plantes envahissantes	<p>Forte implication des Ong de conservation internationales (WWF,) dans la stimulation et l'amelioration des mesures incitatives en vue de la conservation et l'utilisation rationnelle des Zh</p>		<p>DSRP ; Plan Strategique Sur la diversite biologique ;</p>

Annex IV

Pays	Inventaire, evaluation et analyse des Zh	Examen de l'interaction	Gestion adaptee des Zh	Mise au point despratiques agricoles viables	Restauration et rehabilitation des Zh degradees	Attaque aux menaces des plantes envahissantes a l'avenir des Zh	Stimulation et amelioration des mesures incitatives en vue de la conservation et l'utilisation rationnelle des Zh	Association du secteur prive	Politique nationale sur les Zh ou d'autres politiques
Cameroun	Inventaire non exhaustif ; Aucun site declare site Ramsar, du Fait de la non Ratification De la convention Par le Cameroun	La sensibilisation et l'education du public sur l'utilisation rationnelle est plus remarquable a l'echelle locale (au niveau des aires protegees) ; Loi sur l'environnement ; Le Code forestier ; le Code de l'eau; Mise en oeuvre des conventions de Rio ; La creation des ecoles de formation sous regionales sont des outils qui contribuent a l'utilisation rationnelle des zones humides	Non appliquee	Mise en oeuvre d'un projet Sous regional Dans le cadre De la CBLT Visant entre autres, la reduction de l'utilisation des pesticides	Mise en place des plans d'aménagement forestier durable avec reboisement des sites degradees ;	Pas de menaces par les plantes envahissantes	Forte implication des Ong de conservation internationales (WCS, WWF, UICN) dans la stimulation et l'amelioration des mesures incitatives en vue de la conservation et l'utilisation rationnelle des Zh	Les societes forestieres retent le secteur prive qui est associe aux problemes D'utilisation rationnelle des Zh	DSRP ; Plan Strategique Sur la diversite biologique ; politique de creation des aires protegees avec une couverture de 11p100 du territoire national

Annex IV

2. Obstacles rencontrés dans la mise en oeuvre du concept d'utilisation rationnelle

- Recherche, exploration, exploitation et transport du pétrole par les zones humides ;
- Prémature des objectifs de développement sur la conservation de la nature ;
- Accroissement démographique dans les zones humides ;
- Instabilité socio politique dans la sous région , ayant entraîné la migration et l'installation massive des réfugiés dans les zones humides ;
- Pauvreté des populations ;
- Exploitation forestière ; cas du Cameroun, du Congo et du Gabon ;
- Lotissement des zones à mangroves par les populations pour habitation ; cas du Congo et du Gabon.

II- ZONES HUMIDES D'IMPORTANCE INTERNATIONALE

1. Sites du pays/sous-région à présenter pour désignation depuis la dernière CDP

Pays	Nombre de sites à désigner	Changement observé dans les caractéristiques Ecologiques des sites Ramsar (actuels)	Application des plans de gestion dans les sites Ramsar	Sites au titre du registre de Montreux	Sites dans le registre San Jose	Possibles sites Ramsar transfrontaliers dans la région
Congo	5 sites pour une superficie d'au moins 2 millions d'hectares		partiellement	aucun	aucun	1.Odzala (Congo)-Mikebe (Gabon)-Dza (Cameroun) 2.Nouabalé ndoki (Congo)-
Gabon	3 sites	aucun	?	aucun	aucun	Lobeke
Tchad	2 sites	aucun	?	aucun	aucun	(Cameroun)-
Cameroun	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Dzanga sangha (Centrafrique) 3.Logone-Logone (Cameroun et Tchad) 4.Lac Tele-Likouala aux herbes/liranga (Congo)-Lac Tumba (RDC)

Annex IV

2. Obstacles rencontres dans la designation et la gestion des sites

1. Problemes d'harmonisation du cadre reglementaire et legislatif ;
2. Divergence des interets nationaux dans le cadre des sites transfrontaliers ;
3. Multiplicite des acteurs ;
4. Insuffisance des moyens financiers a l'echelle nationale pour la gestion des sites.

III- COOPERATION INTERNATIONALE

a)-Intensification des activites de cooperation internationale,entre autres celles liees aux eaux douces tranfrontalieres, aux zones humides cotieres et aux bassins fluviaux....
CBLT, CICOS, PLAN DE CONVERGENCE DE LA COMIFAC dans le cadre du bassin Congo, CEEAC, RAPAC, Global water parternship/CAF

Il existe des liens de cooperation entre la CBLT et l'ABN, la CEEAC, LA COMIFAC.
Aussi, la CBLT beneficiera d'un type de fonctionnement de type Med /Wet

b)-Mise en place d'autres activites de coordination avec les conventions mondiales et regionales

1. Mise en place dans tous les pays de la sous region des plans d'action nationaux des conventions de Rio, qui de facto traite aussi deja des problemes des zones humides.
2. CBLT- CEEAC ;
NEPAD- CEEAC (dans le volet environnement)

d)-Encouragement du partage de l'expertise et des informations, surtout par des opportunités de perfectionnement.....

-Creation des ecoles de faune de Garoua (Cameroun), l'ERAIFT (RDC), TMGIE/ADIE (Gabon) ; RIFFEAC

-Cooperation technique entre le programme lutte biologique au Congo et l'IITA du Benin en matiere de lutte contre les plantes envahissantes

e)-Favoriser le financement des projets des zones humides par le FEM, le Fonds water facility sur les zones humides d'Afrique centrale et GEF..... ?

Encourager l'OIF a contribuer financièrement pour la gestion des zones humides d'Afrique centrale

f)- L'agriculture et l'elevage en afrique centrale beneficent bien des fonctions des zones humides. C'est le cas des grands foyers de production agricole au Cameroun, de l'elevage au Tchad et du maraichage urbain et peri-urbain dans tous ces pays d'Afrique centrale. C'est pourquoi, des actions visant la protection des zones humides sont entrain d'etre realisees. La mise en place d'un programme de lutte integre contre les fleaux de l'agriculture de subsistance dans le bassin du lac Tchad avec entre autres objectif, la reduction de l'utilisation des pesticides est illustrative.

g)- Les objectifs de developpement ont souvent prime sur la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides. Cependant, il est a noter qu'un effort se fait dans nos pays

Annex IV

dans le cadre des investissements liés aux zones humides, respectant les principes de conservation et d'utilisation rationnelle de ces zones. En guise d'exemple, il y a la création des mares d'eau au Tchad pour les besoins d'élevage, le dragage du port de Brazzaville sur le fleuve Congo et le programme intégré d'aménagement des rivières au Congo.

3. Obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de la coopération internationale

- Faiblesse institutionnelle ne permettant pas la mobilisation des fonds ;
- Défaillance du système de communication

IV- CAPACITE DE MISE EN OEUVRE

Pays	a	b	c	d	e
Congo	oui	Comite national Ramsar	Oui	WWF WI UICN	Non
Gabon	Oui (pas efficacement)	Comite national Ramsar	Oui	WWF	Non
Tchad	Oui avec retard dans le processus administratif	Comite national Ramsar	Oui	WWF WI ONC	Non
Cameroun	Non applicable	Non applicable	oui	Non applicable	Non applicable

3. Contraintes principales dans la mise en œuvre de la convention

- **Lenteur des processus administratifs au niveau national ;**

V. MEMBRE

Appuis multiformes de la part du Bureau de la convention en vue d'une sensibilisation des décideurs camerounais sur la nécessité de ratifier la convention de Ramsar sur les zones humides.

Annex IV

RECOMMANDATIONS

- Sensibilisation des decideurs camerounais par le Bureau de la convention sur la necessite de ratifier la convention de Ramsar sur les zones humides ;
- Appui du secretariat dans l'organisation d'une reunion pour les pays d'afrique centrale avant la CdP9 ;
- Formation continue sur la gestion des zones humides ;
- Prise des mesures a la CdP9 sur la diminution des impacts sur les zones humides ;
- Elargissement de la convention sur les eaux.